

Le classement des professions par secteurs d'activité : aperçu critique et présentation d'une nouvelle grille

The classification of occupations according to the sectors of activity

Gérard Bouchard, Christian Pouyez et Raymond Roy

Volume 55, numéro 4, octobre–décembre 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800853ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800853ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Résumé de l'article

This article presents, in the first part, a critical review of the literature on this subject. In the second part, a new grid for the classification of occupations is constructed.

Citer cet article

Bouchard, G., Pouyez, C. & Roy, R. (1979). Le classement des professions par secteurs d'activité : aperçu critique et présentation d'une nouvelle grille. *L'Actualité économique*, 55(4), 585–605. <https://doi.org/10.7202/800853ar>

LE CLASSEMENT DES PROFESSIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ : APERÇU CRITIQUE ET PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE GRILLE *

Les données nominatives et agrégées recueillies dans le cadre des travaux du Programme de recherches sur la société saguenayenne¹ sont riches en informations sur les professions. Nous avons ainsi été amenés à construire un premier instrument de classement qui regroupe les professions en catégories socio-professionnelles². Ces dernières sont utilisées dans des analyses dont le but est de mettre en lumière les phénomènes relatifs aux inégalités, aux clivages, aux hiérarchies sociales, à la mobilité professionnelle. Les professions y sont regroupées en fonction de certains critères internes comme la nature de l'effort requis dans l'exécution de la tâche, le degré de difficulté technique et le niveau de responsabilité qui lui sont associés, etc. Dans cette perspective, la règle fondamentale de classement privilégie l'homogénéité intrinsèque des tâches ou des activités de travail elles-mêmes.

Mais la profession est plus qu'un indicateur social ; elle est aussi un indicateur économique dans la mesure où son intitulé renvoie à des secteurs de l'activité économique. Il devient alors possible d'étudier la répartition des travailleurs au sein de l'économie. Pour tout ce qui concerne les transformations des systèmes économiques en général, et l'étude des étapes de la croissance en particulier, il est évidemment

* Les travaux qui ont mené à la rédaction de cet article n'auraient pas été possibles sans l'appui financier du ministère de l'Éducation du Québec (F.C.A.C.) et du Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada. Aussi, nous remercions les collègues qui ont bien voulu étudier et corriger une version antérieure de ce texte.

1. Pour une présentation détaillée de l'ensemble de ce programme de recherches et des travaux effectués, voir Gérard Bouchard, « Un essai d'anthropologie régionale : l'histoire sociale du Saguenay aux XIX^e et XX^e siècles », *Annales E.S.C.* (Paris), n° 1, janvier-février 1979, pp. 106-125.

2. Cet instrument a déjà fait l'objet d'un document de travail, disponible aux intéressés (cf. Christian Pouyez, Gérard Bouchard, *Le problème des catégories socio-professionnelles dans les sciences sociales : un essai de construction empirique*, Document de travail n° 35, 30 pages) ; ce document donnera lieu à une publication dans un avenir rapproché.

éclairant de savoir où se concentre, comment se déplace et se redistribue la force de travail dans l'appareil de production. Cette connaissance fait appel à une nomenclature des activités économiques ou, selon l'expression maintenant consacrée, à une classification des secteurs.

Il y aurait intérêt à ce que d'une étude à l'autre, d'un pays à l'autre, les mêmes classifications soient retenues dans le but de favoriser les comparaisons si indispensables en ce champ d'études. Mais cette condition est trop rarement remplie, tant les définitions diffèrent d'un auteur à l'autre, comme nous verrons plus bas. Deuxième difficulté : il y a peu d'instruments qui soient exempts d'une certaine confusion ou même de flagrantes contradictions. En ce qui nous concerne, la première démarche qui a paru s'imposer a donc consisté à faire une brève revue de cette littérature ; il en sera rendu compte ici, en même temps que des principales difficultés relevées. Puis nous présenterons une grille de classement originale que finalement nous avons cru devoir construire à nouveaux frais.

I — UNE REVUE CRITIQUE

Cette revue n'est évidemment pas exhaustive. Elle s'appuie sur l'examen d'une quinzaine de cas retenus pour l'intérêt qu'ils représentent, soit parce qu'ils sont des classiques du genre, soit parce qu'ils illustrent bien telle ou telle difficulté.

1) *Des hiérarchies de secteurs d'activité*

Il semble qu'un économiste néo-zélandais, A.-G.-B. Fisher, ait été l'un des premiers à se soucier de délimiter des aires d'activités économiques selon une terminologie qui a maintenant envahi tous les manuels des sciences sociales³. On trouve déjà chez cet auteur la trilogie célèbre des activités primaires, secondaires et tertiaires, laquelle fut en usage très tôt dans les statistiques officielles de Nouvelle-Zélande et d'Australie. On incluait dans les activités primaires l'agriculture, la chasse, l'élevage, l'exploitation forestière et minière. Les activités secondaires étaient assimilées à l'industrie. Quant aux activités tertiaires, elles étaient définies tantôt par opposition aux précédentes, tantôt par référence à certaines activités de transformation plus sophistiquées comme l'impression et l'édition. Relevons cette dernière ambiguïté, révélatrice de la préoccupation dominante de Fisher et de ses héritiers. Les secteurs « nobles » de l'économie, ceux auxquels on s'intéresse avant tout, sont ceux qui se prêtent à des transformations technologiques spectaculaires et qui donnent naissance au progrès économique, savoir la fabrication industrielle et la production de matières premières. Cette démarche invite évidem-

3. *The Clash of Progress and Security*, 1935.

ment à faire du troisième secteur une sorte de fourre-tout où les vertus de la croissance ne trouvent pas un terrain propice à leur épanouissement.

On retrouve cette orientation, quoique d'une manière accentuée, chez Colin Clark⁴. Le seul secteur clairement défini par ce dernier est celui des activités secondaires ou manufacturières. Pour Clark, ces activités consistent dans « la transformation continue, sur une grande échelle, de matières premières en produits transportables » (p. 153). Assez curieusement, cette définition renvoie dans les « activités de service » toutes les activités liées à la construction et au transport, de même que l'ensemble des « processus qui s'apparenteraient à la confection artisanale de vêtements, à la réparation de chaussures, etc. » (p. 153). D'une manière très explicite, Clark ne conserve dans le secondaire que les activités à haut potentiel de mécanisation et il fait de ce secteur le baromètre du développement technologique. L'appellation « activités de service » recouvre alors les activités axées sur la production de biens à petite échelle et toutes sortes d'activités qui exigent peu d'équipement, exception faite pour les chemins de fer, la marine marchande, le téléphone, etc. (p. 207). Quant aux activités primaires, Clark les caractérise dans un premier temps comme étant liées à « l'approvisionnement en produits agricoles et en produits de la pêche » (p. 76). Il leur adjoint ensuite la forêt, pour des raisons qui tiennent à l'état des sources statistiques, dit-il (p. 84). Le classement des activités minières est incertain (cf. p. 309).

Reprenant en un deuxième temps ses définitions, Clark établit que :

- a) Le trait commun à toutes les activités primaires réside dans leur rapport étroit aux ressources naturelles. Ces activités ne peuvent être mises en œuvre qu'à l'endroit où les ressources sont localisées. Ce dernier trait distingue les activités primaires des secondaires. En outre dans ce secteur, les processus sont généralement lents et ils sont soumis à la loi des rendements décroissants, et c'est là peut-être le point essentiel.
- b) Le secteur secondaire regroupe les activités de production, sur une grande échelle et de façon continue, de biens transportables.
- c) Les activités de service ne sont pas vraiment définies ; elles font plutôt l'objet d'une énumération : « Ces activités se regroupent (sic) naturellement en bâtiment et construction ; transports et communication ; commerce et finances ; services professionnels ; administration et défense nationale ; et services personnels, parmi lesquels les services domestiques privés peuvent être distingués des services fournis commercialement dans les cafés et les salons de coiffure par exemple » (p. 310).

Il n'est pas dans notre propos de noter les flottements ou les incohérences inhérentes à ces définitions et énumérations. L'essentiel est de

4. Colin Clark, *Les conditions du progrès économique*, Paris, P.U.F., 1960.

souligner que seul le secteur secondaire est nettement délimité, les deux autres variant entre des frontières assez floues. Le secteur des activités dites « de service », en particulier, est d'une rare hétérogénéité ; le commerce, l'administration et les arts y côtoient la petite industrie manufacturière, l'industrie de la construction et le transport. En fait, ce dernier secteur est dépourvu de signification. On ne peut donc pas utiliser cet instrument pour classer les professions selon les secteurs d'activités économiques et il n'y a pas lieu de s'en surprendre puisque tel n'était pas l'objectif visé par son auteur. En effet, Clark a plutôt voulu construire un indicateur qui lui permette de comparer à l'échelle internationale la performance de certaines activités motrices à haut potentiel de mécanisation et de croissance. A cette fin, ces activités ont été isolées pour observation et regroupées dans une catégorie que l'auteur a appelée secondaire.

Du côté français, le modèle des trois secteurs a été repris et substantiellement modifié par Alfred Sauvy et Jean Fourastié. En fait, le premier en a proposé deux versions assez différentes l'une de l'autre. Dans un article publié en 1949, Sauvy soumet les définitions suivantes :

L'exploitation des ressources naturelles, qui aboutit à la production d'aliments ou de matières premières, constitue le secteur primaire. Elle est le support général de toute économie.

La transformation de la matière qui comporte les opérations manuelles, industrielles ou artisanales, correspond au secteur secondaire.

Enfin, l'activité tertiaire est essentiellement intellectuelle, dans le sens très général du mot, ou plus exactement non manuelle. Elle ne comporte pas de contact direct avec la matière »⁵.

Faisons d'abord remarquer au passage, à quel point Sauvy s'écarte ici de ses devanciers, sur la définition du secondaire notamment. Mais surtout, ce qui frappe le plus dans ces définitions, c'est qu'elles semblent confondre deux démarches. La première consiste à caractériser les activités propres à chaque secteur : au primaire la production de matières premières, au secondaire la transformation. Parvenu au tertiaire, la démarche tourne court et fait place à une autre, tout à fait différente. Cette fois, les secteurs sont identifiés selon que leurs activités sont manuelles ou non : ainsi le secondaire est manuel, le tertiaire ne l'est pas ; mais ici, c'est le primaire qui est à la traîne.

La confusion entre ces deux démarches se manifeste d'une autre façon. Lorsqu'on dit d'une activité économique qu'elle est orientée vers l'extraction ou vers la fabrication, on se réfère à l'ensemble des opérations des entreprises œuvrant dans ce secteur ; ici, l'accent est mis soit sur l'orientation de ces opérations (extraction ou transformation), soit sur la forme de la production (brute ou finie). Mais si l'on dit d'une activité

5. Alfred Sauvy, « Progrès technique et répartition professionnelle de la population », *Population*, vol. 4, n° 1 (janvier-mars 1949), pp. 57-76. Le passage cité se trouve à la page 59.

qu'elle est manuelle ou non manuelle, on se réfère manifestement cette fois au contenu de certaines tâches professionnelles, quelle que soit par ailleurs l'orientation du travail ou de la production. On trouve en effet des activités manuelles et non manuelles dans les trois secteurs : les chauffeurs particuliers, les femmes de ménages, les livreurs et les sapeurs pompiers exercent des activités manuelles, ce qui n'est pas le cas des gérants d'usines, des conseillers en agriculture et des concepteurs de matériel électronique. Ces définitions confondent donc la fonction ou l'orientation de l'activité économique des entreprises et celle de l'activité professionnelle des travailleurs. Le premier plan mène à un classement par secteurs, le deuxième à un classement par catégories socio-professionnelles.

Quelques années plus tard, Sauvy a proposé d'autres définitions, sensiblement différentes des précédentes⁶. Cette fois, un seul critère, soit la nature des rendements, sert à ranger les activités économiques.

« Secteur primaire : Activités à rendement décroissant (correspondant le plus souvent à l'exploitation des ressources naturelles) ;

Secteur secondaire : Activités à rendement croissant (le plus souvent, la transformation de la matière) ;

Secteur tertiaire : Activités à rendement constant (le plus souvent, activités non manuelles). »

Ici, Sauvy s'éloigne de son premier classement (la référence au critère manuel/non manuel est très atténuée) et se rapproche de la démarche de Colin Clark : ce qui doit retenir de prime abord l'attention, c'est le potentiel de développement technologique et de croissance de chaque activité économique. Ce critère sert à opérer une stratification des activités, variable selon la nature changeante des rendements. Du même coup, la notion de secteur s'embrouille un peu. Tel que défini ici, le primaire constitue moins un secteur qu'un groupe de secteurs et nous voilà en présence, non pas de la nomenclature recherchée, mais d'une hiérarchie variable, à trois échelons.

Jean Fourastié a poursuivi l'effort d'Alfred Sauvy dans la direction d'un modèle global devant rendre compte de l'évolution des économies, ce modèle ayant comme point d'appui une hiérarchie des secteurs d'activités empruntée à son prédécesseur et privilégiant, elle aussi, le critère du progrès technique. Cet instrument résulte donc également en une stratification qui peut varier selon les époques et les pays considérés, chaque activité économique pouvant être inégalement touchée par le progrès technique d'un cas à l'autre⁷. Dans la perspective d'une enquête historique soucieuse de comparaison, il devient par conséquent impossible d'établir une grille de comparaison dont les divisions soient à peu près uniformes. L'auteur l'admet lui-même volontiers du reste, en faisant remarquer qu'un produit, un service ou un secteur d'activité tout entier

6. Voir *Théorie générale de la population*, Paris, 1956, tome I, p. 116.

7. Voir surtout *Le grand espoir du XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1963.

« peut se comporter comme secondaire pendant un certain temps et comme tertiaire pendant un autre ; il peut ensuite se comporter à nouveau comme secondaire, etc. »⁸.

2) *Quelques exemples de nomenclatures*

Les instruments qui viennent d'être présentés servent en fait à établir une stratification des secteurs d'activité à partir d'un critère normatif donné qui est le plus souvent le progrès technique. Comme tels, ils ne sont pas des grilles de classement ou de simples nomenclatures de secteurs mais des échelles hiérarchiques⁹. C'est une caractéristique qu'il importe de relever puisqu'on identifie assez couramment la triologie des secteurs primaire, secondaire et tertiaire — en y ajoutant parfois le quaternaire — à une classification fonctionnelle, ce qui n'est pas vraiment le cas. Cependant ces hiérarchies sont appuyées sur des nomenclatures. La construction de celles-ci constitue donc une étape préliminaire et elle ne va pas sans de sérieux problèmes ; mais les auteurs étudiés jusqu'ici n'y ont pas prêté beaucoup d'attention. Nous allons en voir maintenant quelques exemples.

Voici une première grille créée il y a quelques années en Angleterre et utilisée pour l'analyse des recensements du 19^e siècle :

- 1 — Agriculture et élevage
- 2 — Pêcheries
- 3 — Mines
- 4 — Construction
- 5 — Manufacture
- 6 — Transport
- 7 — Commerce
- 8 — Service industriel
- 9 — Service public et professionnel
- 10 — Service domestique
- 11 — Propriétaires et travailleurs indépendants¹⁰.

Il faut d'abord souligner que l'auteur de cette grille n'avait pas vraiment les coudées franches puisqu'il tentait de restaurer des données et une classification du siècle précédent. Néanmoins, ce modèle est très

8. Cf. J. Fourastié, *La productivité*, Paris, P.U.F., 1962, pp. 36-37 (coll. « Que sais-je ? », n° 557).

9. On retrouve ici une distinction tout à fait analogue à celle qu'il convient de faire entre une grille de catégories socio-professionnelles et une échelle de stratification sociale. La première sert à classer les professions en des regroupements homogènes par rapport à la nature des tâches elles-mêmes, tandis que la deuxième crée un ordre hiérarchique en faisant intervenir des critères externes normatifs comme la propriété, le salaire, le pouvoir, etc.

10. Cf. W.A. Armstrong, « The Use of Information About Occupation », in E.A. Wrigley (éd.), *Nineteenth Century Society*, Cambridge, 1972, pp. 191-310 (voir surtout la deuxième partie).

largement répandu et les problèmes qu'il pose sont caractéristiques. Ceux-ci sont de deux ordres. Relevons en premier lieu l'hétérogénéité de certaines classes. La classe n° 8 (Service industriel), par exemple, regroupe les secteurs de la finance et de l'assurance ainsi que les « general labourers » (p. 219), ce qui n'est pas très orthodoxe. Mais le deuxième problème est plus grave. On note que trois classes au moins ne renvoient pas à des secteurs de l'activité économique ; ce sont la 9, la 10 et la 11. En règle générale, on ne devrait jamais faire intervenir les notions de public ou de privé dans ce genre de classification. Ces vocables ne désignent pas des secteurs comme tels mais ils servent à qualifier le statut juridique des entreprises œuvrant dans un secteur donné. On s'expose ainsi à des difficultés insolubles : où classer un ouvrier de la construction dans un pays où cette industrie est nationalisée ? un agronome à l'emploi du ministère de l'agriculture ? le directeur d'une société de transport aérien devenue corporation d'Etat ? De même, classerait-on différemment l'employé d'un centre de loisirs municipal et celui d'un terrain de jeux privé ? le chauffeur privé, le conducteur d'autobus scolaire et le conducteur de fardier ? etc.

Aussi, on introduit des réalités d'un autre ordre en parlant de secteur « professionnel », de propriétaires (*property owning*) et de travailleurs indépendants. En réalité, aucune de ces trois classes n'est un secteur d'activité économique. La première désigne une catégorie socio-professionnelle (médecins, hommes de loi, ecclésiastiques...), tandis que la deuxième et la troisième (*persons of independent means*) peuvent être assimilées à une position ou à une classe sociale, sans aucun rapport avec un secteur en particulier ; elles sont données ici, il est vrai, à titre résiduel (p. 281).

Enfin, la division du service domestique (n° 10) est extrêmement suspecte. Elle réunit les domestiques et « servants » d'auberges, d'hôtels, de collèges, de clubs, d'hôpitaux, etc., plus les gardiens et surveillants de parcs, de barrières, de terrains de chasse et pêche, de maisons secondaires, auxquels s'ajoutent les jardiniers, les palefreniers et les chauffeurs. De nouveau, il s'agit d'une division regroupant les professions qui relèvent de secteurs très divers.

Nous avons commenté un peu longuement cette grille, qui est une sorte de prototype. Les mêmes problèmes se retrouvent en effet chez de nombreux auteurs comme Carr-Saunders¹¹, Deane et Cole¹², etc. Il en va de même ou à peu près avec les grandes nomenclatures, apparemment très systématiques, élaborées par des organismes publics comme le gouvernement du Canada. Nous avons procédé à un relevé et à une compa-

11. A.M. Carr-Saunders, D.C. Jones, C.A. Moser, *Survey of Social Conditions in England and Wales*, Oxford, 1958.

12. P. Deane, W.A. Cole, *British Economic Growth (1688-1959)*, Cambridge, 1962.

raison très serrée des classifications utilisées dans les recensements publiés de 1871 à 1971. Ces grilles de classement sont l'objet de constants remaniements de dix ans en dix ans, ce qui est une première source d'ennuis ; mais ce n'est pas la plus grave. Ces instruments présentent en effet de sérieux vices de construction. Régulièrement, des divisions importantes renvoient à toutes autres choses qu'à des secteurs d'activité comme tels (Occupations non productives, Professions, Employés du gouvernement et employés municipaux, Construction et métiers, Commis de bureau, Manœuvres...). D'autres divisions sont manifestement des fourre-tout, en particulier les Services. En 1951 par exemple, cette division réunit une clientèle aussi diverse que les barbiers et coiffeuses, les hommes et femmes de peine, les garçons et filles d'ascenseurs, les ménagères, concierges, stewards et bedeaux, blanchisseurs, tenanciers de pension, gardes-malades et entrepreneurs de pompes funèbres, sapeurs-pompiers, soldats, acteurs, sportifs, placiers, etc. En 1931, cette division comprenait aussi toutes les professions libérales, des enseignants, des techniciens de tout poil, etc.

On note un effort de clarification considérable à l'occasion du recensement de 1971, mais des difficultés subsistent : on retrouve de vieilles divisions comme travaux publics, services personnels... ; on ne voit pas bien où classer les professions rattachées à des activités comme la presse écrite, les agences de voyage, etc.

La première grande source de difficultés, qui est celle des modifications introduites dans les grilles de classement d'une décennie à l'autre, a retenu l'attention d'un chercheur¹³ et il semble que, pour la période 1931-1961 tout au moins, le problème des incompatibilités ait été surmonté. Mais la nomenclature retenue pour déjouer les incohérences n'évite pas toujours les défauts dénoncés plus haut. On retrouve le grand secteur fourre-tout qui est celui des Services, et des divisions qui renvoient tantôt à de grandes fonctions économiques (fabrication, transport, commerce), tantôt à des secteurs (agriculture, forêts, pêche), au rang desquels figurent électricité, gaz, eau, sans doute à cause du caractère public d'un grand nombre d'entreprises œuvrant dans ce secteur.

Il est manifeste que ce classement et ceux des recensements canadiens se situent dans la vieille tradition ; ils mettent l'accent sur le traitement des biens matériels et ils regroupent les activités qui y sont rattachées dans des secteurs bien délimités et clairement désignés, en refoulant le reste dans des divisions hétérogènes. Cette démarche est désuète et va à l'envers de l'évolution économique puisque la structure contemporaine des emplois s'accroît et se diversifie de plus en plus vers le haut, dans la direction des « Services », tandis qu'elle s'amenuise en bas. Il est devenu

13. Voir Noah-M. Meltz, *La main-d'œuvre au Canada, 1931 à 1961. Statistique historique de la population active au Canada*. Ottawa, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, 1969, 290 pages.

aujourd'hui, dans les sociétés post-industrielles tout au moins, aussi important de bien connaître des secteurs comme la protection publique, l'action sociale ou la récréation que ceux de la forêt, des pêches et du transport. Les publications de statistiques agrégées ne tiennent pratiquement jamais compte de cela.

Les principales carences que nous avons relevées jusqu'ici se retrouvent aussi chez un grand nombre d'auteurs canadiens ou américains, chacun étant évidemment amené — ne serait-ce que par souci de comparaison — à reproduire les modèles accrédités. Quelques exemples nous suffiront. D'abord la série d'études conduites il y a plus de vingt ans par W. Larkin, P. Allen et d'autres à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal¹⁴. Pour ce qui est de la nomenclature, ces auteurs s'en sont tout simplement remis à leurs sources, c'est-à-dire les recensements canadiens. Pour le reste, les secteurs ont été regroupés en des ensembles correspondant chacun à un stade de la production. Ces stades seraient au nombre de trois : primaire (contact avec la nature, produit brut), secondaire (transformation) et tertiaire (« tous les secteurs ou occupations aboutissant à un produit immatériel »). On voit que cette démarche ressemble beaucoup à celle d'Alfred Sauvy et elle appelle les mêmes commentaires (cf. *supra*).

L'autre étude qui nous servira d'exemple a été réalisée plus récemment par des chercheurs du Groupe de recherches sur la société montréalaise¹⁵. La grille utilisée pour analyser la structure professionnelle montréalaise au début du 19^e siècle se présente comme suit :

- 1 — Commerce
- 2 — Transport
- 3 — Fabrication
 - alimentaire
 - métaux
 - matériel de transport
 - vêtement
 - cuir
 - bois
 - divers
- 4 — Construction
- 5 — Professions libérales
- 6 — Clergé
- 7 — Services

14. Se reporter en particulier à l'ouvrage de Patrick Allen, *Tendances récentes des emplois au Canada*, Montréal, Ecole des Hautes Etudes commerciales, Etude n° 11, 1957, (surtout l'introduction).

15. Cf. Jean-Paul Bernard, Paul-André Linteau, Jean-Claude Robert, « La structure professionnelle de Montréal en 1825 », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, vol. 30, n° 3 (décembre 1976), pp. 383-415.

enseignement
restauration et hôtellerie
arts et spectacles
divers

8 — Fonction publique

9 — Agriculture

10 — Journaliers

11 — Domestiques

12 — Rentiers

13 — Divers.

On voit que la moitié seulement de ces divisions — en excluant la dernière — renvoie à des secteurs d'activité économique ; ce sont les n^{os} 1 à 4, 7 et 9. Les autres renvoient soit à des statuts, professions et catégories socio-professionnelles (n^{os} 5, 6, 10 à 12), soit à la nature de l'employeur (n^o 8). Un instrument ainsi conçu doit donc poser inévitablement des difficultés de classement. Ainsi, on imagine qu'un arpenteur, un huissier ou un avocat, classés en 5, pourraient tout aussi bien aller en 8 ; plusieurs clercs œuvraient sans doute dans l'enseignement, ainsi que de nombreux journaliers dans la fabrication ou dans la construction (ex. : briqueteur, charpentier, tailleur de pierre — cf. pp. 411-412). Il y a donc lieu d'être circonspect dans l'interprétation des résultats obtenus à partir de cette grille.

Notre dernier exemple nous sera fourni par une recherche collective entreprise aux Etats-Unis il y a quelques années et qui a donné lieu depuis à quelques réalisations individuelles. Cinq chercheurs américains, engagés séparément dans des travaux d'histoire urbaine, s'avisèrent en 1974 de conjuguer leurs efforts pour adopter une nomenclature commune de classement des professions par secteurs ¹⁶.

I — Primaire

a) Agriculture

b) Extraction

II — Secondaire

a) Manufacture

b) Construction

c) Travail manuel (*Labor*)

III — Tertiaire

a) Commerce

b) Transport

c) Service public

d) Service domestique (ou personnel)

16. Cf. T. Hershberg, M. Katz, S. Blumin *et alii*, « Occupation and Ethnicity in Five Nineteenth-Century Cities : A Collaborative Inquiry », *Historical Methods Newsletter*, vol. VIII, n^o 3 (juin 1974), pp. 174-216. Voir en particulier pp. 188-189.

e) Professions

f) Education et fonction publique.

Cette grille réunit à peu près tous les traits des précédentes. Seuls les secteurs primaire et secondaire sont clairement identifiés ; le tertiaire est manifestement un ensemble résiduel, sans principe directeur. Des divisions font place à des intitulés qui ne renvoient pas à des secteurs comme tels : professions, fonction publique, service public... Il en résulte de sérieuses difficultés de classement, analogues à celles qui ont été signalées un peu plus haut à propos de la classification des chercheurs montréalais.

Il faut ajouter tout de suite — et ceci n'est peut-être pas sans relation avec ce qui précède — qu'aucun des cinq auteurs ne paraît s'être conformé exactement au modèle convenu. Pour un, Michael Katz y a apporté par la suite de sensibles modifications qui ne sont du reste pas de nature à améliorer les choses. Notamment, il ajoute à la liste des « secteurs » une catégorie socio-professionnelle bien connue (*Unskilled and semi-skilled labor*) et une deuxième, plus ou moins déguisée, sous le titre « *Non professional services* »¹⁷. Dans l'ensemble, cette nouvelle grille de Katz se rapproche beaucoup d'une autre qu'il avait lui-même construite bien avant la concertation évoquée plus haut¹⁸.

Travaillant de son côté sur la ville de Philadelphie, Theodore Hershberg aboutit lui aussi à une nomenclature assez différente de l'instrument de départ¹⁹. Dans ce cas, la grille s'appuie sur une quarantaine de secteurs extrêmement décomposés (aliments ; tabac ; hôtels, pensions, auberges ; textiles ; marchandise sèche ; métaux...). Les vingt-quatre premiers titres sont très uniformes, renvoyant à des types ou des familles de produits. C'est ensuite que la liste paraît s'égarer ; par exemple :

- 25 — *General manufactures*
- 26 — *General commercial*
- 27 — *Transportation*
- 29 — *Traditional professional*
- 31 — *Clergy*
- 32 — *Education*
- 33 — *Government*
- 34 — *Military*
- 35 — *Private services*
- 36 — *Public services*
- 40 — *Rubber*
- 41 — *Recreation.*

17. Michael B. Katz, *The People of Hamilton, Canada West. Family and Class in a Mid-Nineteenth-Century City*, Cambridge, Harvard University Press, 1975, 381 p.

18. Cf. « Occupational Classification in History », *The Journal of Interdisciplinary History*, vol. III, 1972-1973, pp. 63-88.

19. Voir le numéro spécial (volume double) de *Historical Methods Newsletter*, vol. 9, mars-juin 1976.

Il est extrêmement difficile de voir comment peuvent être surmontées les difficultés de classement que pose un instrument aussi composite. Les 41 divisions désignent tour à tour des familles de produits, qui peuvent être extraits, fabriqués et échangés, des fonctions économiques (*manufacturing, commerce, transportation...*), des catégories socio-professionnelles et des statuts juridiques ou des types d'employeurs (*private services, public services, government*). En outre, Hershberg opère à priori et d'une manière qui paraît définitive un regroupement de ces secteurs en primaire, secondaire et tertiaire. Cette démarche peut être considérée comme imprudente, étant donné ce que nous savons des divers critères généralement retenus pour ce genre de classification.

Les exemples qui précèdent suffisent à faire voir le genre de problèmes que nous voudrions éviter pour notre part. Aussi, ils établissent assez, croyons-nous, l'opportunité de créer une nouvelle grille de classement procédant d'une démarche uniforme et appuyée sur des règles explicites.

II — NOUVELLE NOMENCLATURE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Il peut sembler gênant d'introduire un autre instrument de ce genre. Nous aurions préféré nous en tenir à notre parti initial qui était d'adopter la grille du recensement canadien de 1971. Mais sans parler des vices de construction que nous lui avons trouvés, il faut bien voir qu'elle ne permet pas elle non plus la comparaison, même avec les données des recensements antérieurs. Dans ces conditions, il valait mieux rebâtir à neuf.

1) *Quelques règles*

Nous nous en sommes remis dès le départ aux principes suivants :

a) Qu'est-ce qu'un secteur d'activité économique ? Nous avons vu que les acceptions les plus diverses ont cours sur ce point et le lecteur n'a pas souvent droit à une définition claire de cette notion très élastique. Celle-ci désigne des produits, des domaines de la production, des domaines d'activité non liés à la production, des catégories socio-professionnelles, de grandes fonctions économiques, etc. C'est donc une première source de confusion à éviter. Au niveau des grandes divisions comme des autres, on ne saurait identifier les secteurs à des produits ni fonder l'ensemble de la grille sur les étapes ou sur le cycle de la production. Car en agissant ainsi, on refoule du même coup dans un résidu toutes les activités qui ne sont pas directement liées à la production et qui n'en pèsent pas moins sur l'économie. Ce résidu, ou ce fourre-tout, doit être réduit au minimum.

b) Il est un peu trompeur de parler des secteurs d'activité *économique*. Cet intitulé semble privilégier certains domaines d'activité ; il

invite aussi à considérer l'ensemble des domaines d'activité sous un angle exclusif. Il est pourtant évident que le mode de distribution de la force de travail dans une société est une réalité lourdement significative sur les plans social, politique, culturel et non seulement du point de vue de l'économie.

c) Pour éviter l'hétérogénéité des grandes divisions et les duplications qu'elle entraîne, on doit adopter un principe uniforme de classement qui garantisse l'étanchéité des « secteurs ».

d) Il n'est pas souhaitable d'intégrer à une nomenclature des domaines d'activité un regroupement de ces mêmes domaines selon la trilogie primaire-secondaire-tertiaire. Ceci revient à superposer deux démarches et deux séries de critères. En outre, les domaines d'activité peuvent être regroupés de différentes façons, selon la réalité qu'on veut mettre en évidence (production/non-production, moderne/traditionnel, privé/public, monopole/non-monopole, etc.). Il convient par conséquent de bien dissocier ces deux démarches et de s'en tenir, en un premier temps, à une simple nomenclature des domaines d'activité.

e) Cependant, pour faciliter la deuxième démarche, la nomenclature adoptée doit observer une règle de neutralité et, à cette fin, s'appuyer sur des divisions très homogènes et très décomposées qui se prêteront à tous les regroupements et hiérarchisations voulues par la suite.

2) *La nomenclature*

Partant de ces énoncés, nous avons choisi d'identifier les grandes divisions de la grille aux diverses fonctions ou domaines d'activité inhérents non seulement à l'économie mais à l'univers du travail lui-même, c'est-à-dire en définitive à l'ensemble de la société. Ici le domaine d'activité, ou le « secteur », si l'on y tient, renvoie à une fonction collective. Pour éviter toute confusion, précisons que celle-ci ne doit pas être assimilée à la fonction ou au rôle professionnel dont chaque travailleur est titulaire. Cependant, la première peut se déduire de la deuxième, dans la mesure où l'intitulé professionnel révèle souvent un domaine d'activité : vendeur de billets dans un théâtre, chauffeur d'autobus, réparateur de radio et télévision, institutrice, etc. Nous avons établi comme suit la liste de ces grandes fonctions entre lesquelles se répartissent les activités de travail :

- production de matières premières et d'énergie
- fabrication de produits finis et semi-finis
- construction
- réparation, entretien, activités assimilées
- transport, entreposage
- communications
- vente (gros)

- vente (détail)
- finance
- protection civique, fonctionnement de l'Etat et services connexes
- soins médicaux, hygiène
- éducation
- culte
- action sociale et communautaire
- récréation
- création littéraire et artistique
- assistance diverse aux entreprises et aux particuliers.

Ces divisions réunissent, et en les mettant sur un même pied, tous les grands domaines de l'activité collective reliés au travail. Il s'y ajoute deux classes résiduelles (indéterminés). La première regroupe les cas qui ne trouvent place dans aucune des divisions ; l'autre rassemble les cas incertains qu'on ne sait classer sous la troisième (construction) ou la quatrième division (réparation). La grille fait place aussi à des sous-divisions, lesquelles correspondent à des sous-secteurs d'activité. A leur tour, ces sous-secteurs sont eux-mêmes ramifiés la plupart du temps. A ce niveau de classement toutefois, nous avons pu récupérer la plupart des titres retenus dans le recensement de 1971. Nous reproduisons en annexe la liste numérotée des grandes divisions et des sous-divisions.

3) *Remarques explicatives*

La formule de cette grille est simple. L'idée ne nous en est pourtant pas venue du premier jet mais à la suite de nombreuses tentatives qui, voulant surmonter les écueils maintenant familiers, se heurtaient à de nouvelles incohérences. Par exemple, la plupart des grilles étudiées font place à des secteurs comme la fabrication, le commerce, le transport, etc. Ces titres, qui renvoient à des grandes fonctions, suggéraient une démarche logique qui néanmoins tournait court elle aussi. En effet, on isole aisément les fonctions suivantes, directement liées à la production :

- extraction
- transformation ou fabrication
- réparation et entretien
- transport
- commerce
- finance

Mais ceci laissait en marge le vaste fourre-tout des « Services » qu'on trouve dans la plupart des grilles sur le même pied que les autres divisions, même s'il ne correspond pas d'emblée à une fonction économique précise. En fait, la seule fonction qui paraisse lui correspondre est précisément une fonction de service au sens strict, c'est-à-dire une prestation

non commerciale, non axée sur la recherche d'un profit alors que c'est le cas pour toutes les autres divisions. Une telle démarche aboutirait donc à polariser toute l'échelle de classement en fonction d'un critère un peu inattendu qui rejetait d'un côté les activités orientées vers la réalisation d'un profit et de l'autre celles qui ne le sont pas. Malheureusement ce critère est inopérant car un très grand nombre de secteurs sont partagés sur ce plan, y compris des secteurs comme la santé et l'éducation. En outre, la polarisation profit/non-profit en recoupe une autre de trop près : domaine public/domaine privé. Pour finir, tous ces aménagements nous éloignaient de la classification recherchée et au principe de neutralité adopté au départ.

Telle quelle, la nouvelle grille de classement peut servir aussi bien à partir d'une liste de professions qu'on veut répartir entre des secteurs qu'à partir de données publiées comme celles des recensements. En effet, dans le but de faciliter les comparaisons, l'instrument a été conçu pour s'ajuster à toutes les formes de nomenclatures, pourvu qu'on en connaisse le détail. Il suffit alors de procéder à des regroupements soit au niveau des fonctions ou secteurs, soit au niveau des sous-secteurs. Par ailleurs, les problèmes soulevés par la diachronie posent évidemment des limites à cette utilisation. Dans ce cas, nous croyons que l'instrument doit être appliqué de préférence à une société industrielle ou en voie d'industrialisation. Par ailleurs, on notera que l'un des secteurs regroupe les activités liées au fonctionnement de l'Etat. Mais on ne doit évidemment pas y inclure toutes les activités relevant du domaine public, ce qui reviendrait à réintroduire un vieux secteur hétéroclite (fonction publique). Seules sont considérées ici les activités qui relèvent intrinsèquement des appareils de gouvernement (police, parlement, diplomatie...).

Nous terminons par quelques remarques concernant l'usage de certaines divisions. Rappelons d'abord qu'il faut éviter de vouloir classer à la fois selon le secteur ou ce que nous avons appelé la fonction (collective) et selon la tâche professionnelle. Ainsi, un vendeur de billets ne se classe pas à « commerce » mais à « indéterminé » ; car cette profession peut s'exercer dans un théâtre, une entreprise de transport, dans une agence de loterie, etc. De la même manière, le gardien de plage n'est pas classé à « protection civique » mais à « récréation ». Dans tous ces cas, le classement doit s'effectuer non pas selon la fonction professionnelle, mais selon l'orientation générale des entreprises ou des unités d'opération. Rappelons aussi qu'un sous-secteur, lorsqu'il est identifié à un produit, peut apparaître dans plus d'un secteur. Ainsi, une automobile peut être construite, réparée, échangée ; ceci donne lieu à des professions comme fabricant, réparateur et commerçant. La connaissance du sous-secteur (radio-télévision, pneus, tabac, etc.) ne suffit donc pas toujours au classement.

En suivant ce raisonnement, le vieux secteur « eau, gaz et électricité » a été ici démantelé. Les activités qu'il regroupait seront classées pour une part dans « production de matières premières et d'énergie » et pour une part part dans « commerce ». Par ailleurs en certains points, ce dernier secteur touche de très près à celui de la « récréation » (entreprises d'amusements, etc.). Dans tous ces cas de conflit, nous avons donné la préférence à ce dernier, voulant préserver la spécificité de ce secteur. A son tour, le secteur de la « récréation » recoupe parfois celui de la « création artistique ». Dans tous ces cas également, nous avons tranché en faveur du premier, afin de bien isoler le second. Les activités liées à l'immeuble et aux assurances auraient pu être assimilées au « commerce ». Mais nous avons préféré suivre sur ce point la tradition générale et les intégrer au « finance ».

Enfin, soulignons que l'un des objectifs visés était de ramener au minimum les dimensions de l'immense secteur fourre-tout des « services ». Ce qui en reste se retrouve à la dernière division (assistance diverse aux entreprises et aux particuliers). Elle rassemble les services de sécurité et d'enquête, la publicité, la comptabilité, les services juridiques et quelques autres services professionnels.

Gérard BOUCHARD,
Christian POUYEZ
et
Raymond ROY,
*Département des sciences humaines,
Université du Québec à Chicoutimi.*

ANNEXE

Nous reproduisons ici une partie seulement de la grille, soit la liste numérotée des secteurs ou fonctions (les deux premiers chiffres : 0-18) et des sous-secteurs (les troisième et quatrième chiffres). Un cinquième chiffre sert à diviser les sous-secteurs, lesquels sont ici exclus, faute d'espace²⁰. Nous rappelons qu'au niveau des sous-secteurs et de leurs divisions, un souci d'uniformité nous a poussés à adopter la formule du recensement canadien de 1971, bien qu'elle ne soit pas tout à fait exempte d'incohérences — on peut le voir à la lecture des titres dans la liste ci-contre. A partir du répertoire des professions tirées de notre banque de données, nous travaillons en ce moment à construire un dictionnaire où chaque profession apparaît en ordre alphabétique avec le numéro de classement correspondant au domaine d'activité. Nous y ajoutons un deuxième numéro renvoyant à une catégorie socio-professionnelle et un troisième qui est un numéro de code servant au traitement informatique. Ce dictionnaire sera lui aussi disponible aux intéressés, d'ici peu.

NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACTIVITÉ

Production de matières premières et d'énergie

- 00000 — Autres, divers
- 00100 — Forêt
- 00200 — Mines, carrières, puits de pétrole
- 00300 — Chasse, trappage, pêcheries
- 00400 — Agriculture, colonisation et secteurs connexes
- 00500 — Hydro-électricité
- 00600 —
- 00700 —
- 00800 —
- 00900 —

Fabrication de produits finis et semi-finis
(Industries manufacturières)

- 01000 — Autres, divers
- 01010 — Aliments et boissons
- 01020 — Tabac
- 01030 — Caoutchouc, matière plastique
- 01040 — Cuir
- 01050 — Industrie textile
- 01060 — Bonneterie
- 01070 — Vêtement
- 01080 — Bois
- 01090 — Meubles

20. Les intéressés peuvent obtenir l'ensemble de la nomenclature en en faisant la demande au P.R.S.S. (Document de Travail n° 37, 31 pages).

- 01100 – Papier
- 01110 – Imprimeur, édition
- 01120 – Transformation primaire des métaux
- 01130 – Fabrication de produits en métal
(sauf machines et équipement de transport)
- 01140 – Fabrication de machines (sauf électriques)
- 01150 – Equipements de transport
- 01160 – Produits électriques
- 01170 – Produits minéraux non métalliques
- 01180 – Produits du pétrole et du charbon
- 01190 – Industrie chimique
- 01200 – Matériel scientifique et professionnel
- 01210 – Bijouterie et orfèvrerie
- 01220 – Articles de sports, jouets
- 01230 – Enseignes, étalages et produits assimilés

Construction

- 02000 – Autres, divers
- 02010 – Bâtiment
- 02020 – Ponts et voies routières
- 02030 – Chemin de fer
- 02040 –
- 02050 –
- 02060 –
- 02070 –
- 02080 –
- 02090 –

Réparation, entretien, activités assimilées

- 03000 – Autres, divers
- 03100 – Activités liées à la fabrication et la construction
- 03200 – Soins corporels, entretien et activités assimilées, à l'échelle domestique et personnelle

Indéterminé (Ensemble résiduel des secteurs 01000, 02000 et 03000)

- 04000 – Autres, divers

Transport, entreposage

- 05000 – Autres, divers
- 05100 – Transport aérien
- 05200 – Transport ferroviaire
- 05300 – Transport par eau
- 05400 – Transport routier
- 05500 – Entreposage

Communication

- 06000 – Autres, divers
- 06100 – Radiodiffusion, télévision, films

- 06200 – Télégraphe, câble
- 06300 – Poste, messagerie
- 06400 – Presse écrite
- 06500 – Téléphone

Vente (gros)

- 0700 – Autres, divers
 - 07010 – Produits agricoles (non transformés)
 - 07020 – Charbon et coke
 - 07030 – Produits pétroliers
 - 07040 – Papier, articles en papier
 - 07050 – Marchandises diverses
 - 07060 – Alimentation (produits transformés)
 - 07070 – Produits du tabac
 - 07080 – Médicaments, produits de toilette
 - 07090 – Habillement et mercerie
 - 07100 – Meubles de maison, accessoires d'ameublement
 - 07110 – Véhicules automobiles, accessoires
 - 07120 – Machines et matériel électrique
 - 07130 – Machines et matériel agricole
 - 07140 – Machines et matériel non classé ailleurs
 - 07150 – Quincaillerie, plomberie, matériel de chauffage
 - 07160 – Métaux et produits métalliques non classés ailleurs
 - 07170 – Sciages et matériaux de construction
 - 07180 – Déchets et matériaux de récupération

Vente (détail), activités assimilés

- 08000 – Autres, divers
 - 08010 – Magasins d'alimentation
 - 08020 – Magasins de marchandises diverses
 - 08030 – Détaillants en pneus, accumulateurs et accessoires
 - 08040 – Stations-services, postes d'essence
 - 08050 – Détaillants en véhicules automobiles
 - 08060 – Magasins de chaussures
 - 08070 – Magasins de vêtements pour hommes
 - 08080 – Magasins de vêtements pour dames
 - 08090 – Magasins de vêtements et de mercerie non classés ailleurs (fourrures, perruques)
 - 08100 – Quincailleries, commerce du fer
 - 08110 – Magasins de meubles et d'articles ménagers
 - 08120 – Pharmacies, commerce de prothèses
 - 08030 – Librairies et papeteries
 - 08140 – Fleuristes
 - 08150 – Bijouteries, joaillerie, orfèvrerie
 - 08160 – Magasins de vente de spiritueux, vin, bière
 - 08170 – Débits de tabac
 - 08180 – Distribution d'énergie électrique
 - 08190 – Distribution de gaz

- 08200 – Distribution d'eau
- 08210 – Hôtels, motels, auberges
- 08220 – Pensions de famille, hôtels privés
- 08230 – Antiquités, brasseries, bars
- 08240 – Restaurants, traiteurs, tavernes
- 08250 – Photographie
- 08260 – Location d'automobiles et de camions
- 08270 – Location de machines et de matériels
- 08280 – Bois
- 08290 – Animaux
- 08300 – Machineries agricoles
- 08310 – Agences de voyage
- 08320 – Charbon
- 08330 – Matériaux de construction

Finance

- 09000 – Autres, divers
 - 09100 – Etablissement de dépôt et de crédit
 - 09300 – Agences d'assurances et agences immobilières
 - 09400 – Caisses de retraite et institutions assimilées

Protection civile, fonctionnement de l'Etat et services connexes

- 10000 – Autres, divers
 - 10100 – Protection militaire
 - 10200 – Protection civile
 - 10300 – Activités spécifiques au fonctionnement de l'Etat et secteurs connexes (appareil municipal...)

Soins médicaux, hygiène et activités assimilés

- 11000 – Autres, divers
 - 11100 – Hôpitaux (direction, administration)
 - 11200 – Etablissements annexes de soins
 - 11300 – Cabinets de médecins et de chirurgiens
 - 11400 – Cabinets de praticiens paramédicaux
 - 11500 – Cabinets de dentistes
 - 11600 – Services de diagnostic et de soins non classés ailleurs
 - 11700 – Secours, premiers soins (ambulances...)
 - 11800 – Hygiène publique et privée, activités connexes

Education

- 12000 – Autres, divers
 - 12100 – Jardins d'enfants, écoles maternelles
 - 12200 – Ecoles primaires et secondaires
 - 12300 – Ecoles de beaux-arts
 - 12400 – Centres de formation professionnelle, écoles de métiers, collèges commerciaux
 - 12500 – Etablissements d'enseignement post-secondaires non universitaires

- 12600 – Universités
- 12700 – Bibliothèques et musées
- 12800 – Enseignement et services annexés non classés

Culte

- 13000 – Autres, divers
 - 13100 – Direction, administration ecclésiastique
 - 13200 – Pèlerinages
 - 13300 – Monastères
 - 13400 – Autres activités, non classées ailleurs (assistance matérielle au culte, pastorale)

Action sociale et communautaire

- 14000 – Autres, divers
 - 14100 – Organismes de bien-être et d'assistance sociale
 - 14200 – Syndicats ouvriers
 - 14300 – Autres associations professionnelles

Récréation

- 15000 – Autres, divers
 - 15100 – Cinémas (exploitation de salles)
 - 15200 – Distribution de films
 - 15300 – Salles de quilles, billard
 - 15400 – Clubs de golf
 - 15500 – Services de théâtre et autres spectacles
 - 15600 – Chasse, pêche
 - 15700 – Terrains de camping, parcs à roulettes
 - 15800 – Salles de spectacles, cabarets et assimilés
 - 15900 – Parcs d'amusements

Création littéraire et artistique

- 16000 – Autres, divers
 - 16100 – Organisations culturelles

Assistance diverse aux entreprises et aux particuliers

- 17000 – Autres, divers
 - 17100 – Services de sécurité, enquêtes
 - 17200 – Publicité
 - 17300 – Comptabilité
 - 17400 – Services juridiques et assimilés
 - 17500 – Arpentage
 - 17600 – Génie
 - 17700 – Actuariat
 - 17800 – Relations industrielles, main-d'œuvre

Indéterminés (Ensemble résiduel des secteurs 000 à 17000)

- 18000 – Autres activités non classées ailleurs